

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Mardi 29 aout

Séance Ordinaire 19 heures

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 15 - **Date de convocation : 11 aout 2023**
LE 29 aout 2023 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Georges Papegay, Maire.

PRESENTS : : Georges Papegay – Agnès Rey – Marie Anne Guichard – Michelle Jolivet – Bruno Baillon – Alain Montay – Thierry Juestz d'Ynglemare - Pauline Chabot – Jean Christophe Simon – Thimothée Blanc - Laurence Duvouldy – Audrey Dusserre Bresson

REPRESENTES : jean hubert Ferret par agnès Rey - geneviève Givaudan par marie anne Guichard - bernard Neau par georges Papegay

Secrétaires de séance :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance : Laurence Duvouldy

Ajout délibération : prolongation du contrat service technique : Pour à l'unanimité

Approbation du PV du 06 juillet 2023 : Pour à l'unanimité

<i>Intitulé</i>	2– Devis chemin de grange neuve
<i>Présentation</i>	Afin de pouvoir raccorder une parcelle dont le propriétaire a obtenu un permis d'aménager, il convient de poursuivre une partie de la phase 2 des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement de grange neuve. Un devis de l'entreprise poincelet est proposé pour un montant de 39 059€ HT dont 3 120€ HT seront refacturés aux propriétaires pour son branchement.
<i>Débats</i>	Revoir le devis avec la part du propriétaire afin de vérifier ce qu'il en est de la part assainissement
<i>Vote</i>	14 pour et 1 abstention

<i>Intitulé</i>	3 –Décision modificative
<i>Présentation</i>	Afin de pouvoir régler la facture qui correspondra au devis ci-dessus, il convient de prendre une décision modificative sur le budget de l'eau. Chemin de grange neuve : + 34 000€ Schéma directeur : -10 000€ Télésurveillance : - 1 000€ Bassin les concis : -5 000€

	STEP : - 18 000€
<i>Débats</i>	Les frais auront lieu maintenant mais seront du coup réduit pour la phase 2.
<i>Vote</i>	1 abstention et 14 pour

<i>Intitulé</i>	4– Modification temps de travail agent technique
<i>Présentation</i>	Le poste d'adjoint technique des espaces verts a été créé pour un temps partiel de 28 h pour remplacer un temps plein de 35h (départ en retraite). En raison de la forte demande de nombreux élus, il est proposé d'augmenter ce poste à temps plein. En cas d'avis favorable, une demande d'avis sera proposée en CTP pour une augmentation de poste à compter du 1 ^{er} décembre.
<i>Débats</i>	Départ en disponibilité pour 2 ans au 1 ^{er} Novembre d'un agent Le contrat aidé ne sera pas renouvelé au 1 ^{er} novembre. Il prend fin le 31/10/2023 L'agent des espaces verts passera à 100% Pour l'agent ayant remplacé cet été : prolongement du CDD Externalisation de l'épareuse, la nacelle et l'élagage, puis éviter les A/R à Lazer à la déchetterie avec une évacuation de déchets sur la zone du Pigeonnier maxi 100m3.
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	5 – prolongation contrat agent technique en CDD
<i>Présentation</i>	En attendant la création de poste, il convient de prolonger de quatre mois le contrat au service technique en CDD
<i>Débats</i>	Précision : il s'agit bien d'un contrat à durée déterminée pour 4 mois
<i>Vote</i>	1 contre, 14 pour

<i>Intitulé</i>	6– Création poste service technique adjoint technique territorial
<i>Présentation</i>	En raison des départs en retraite (un remplacé par agent et l'autre pas) et de la mise en disponibilité d'un agent à compter du 1 ^{er} janvier, il convient de créer un poste au service technique d'adjoint technique territorial. Une publication de poste doit être faite pendant un minimum de deux mois.

	<p>Ce poste est indispensable pour la continuité des services. Avec trois agents dont un est partiellement affecté à l'école et un autre agent est presque à temps plein sur le service de l'eau il ne sera pas possible d'assurer l'entretien des espaces publics, les remplacements au service de l'eau et l'entretien de la STEP.</p>
<i>Débats</i>	<p>Certains élus contestent le fait que le poste est créé trop vite, la personne qui sera affectée dessus ne fera que 6 mois de CDD, si c'est lui, ou un recrutement sera fait par mutation. Attention si mutation, on ne connaîtra pas l'agent et son salaire risque d'être beaucoup plus élevé. Certains élus préfèrent le CDD qui permet de faire un essai et trouve désolant que d'autres agents ait fait deux ans de contrat à quoi le Maire répond que l'agent dont il parle a fait deux ans sur des postes différents. Un an à l'école en raison d'un surplus d'élèves en périscolaire et ensuite au service technique en attendant le départ en retraite des agents, le dernier départ en retraite a été fait en janvier.</p> <p>Le Maire ajoute que si un poste est nécessaire il faut le créer, les cdd sont là pour renforcer les équipes en cas de surplus de travail. De plus les temps changent et les recrutements deviennent très difficile, il y a peu de candidat pour ce type de poste donc lorsqu'une personne correspond au profil, il n'y a pas de raison de ne pas créer le poste d'autant que sans cela le service ne peut fonctionner, le Maire invite les élus à venir le matin à 7h30 voir la quantité de travail à réaliser. Tout le monde demande à ajouter des espaces verts, à planter d'avantage, plus de propreté.... mais sans personnel pour entretenir, cela ne peut fonctionner</p>
<i>Vote</i>	4 contre – 1 abstention – 10 pour

<i>Intitulé</i>	7– Renouvellement des commissions		
<i>Présentation</i>	En raison des changements des délégations des élus, il convient de refaire les commissions. La commission d'appel d'offre reste la même et n'est pas revotée		
	TRAVAUX ENTRETIEN et SECURITE DES BATIMENTS EAU et ASSAINISSEMENT	Agnès Rey	Jean Christophe Simon
			Alain Montay
			Pauline Chabot
			Thierry Juestz d'Ynglemarre
			Thimothée Blanc
			Bernard Neau
			Michelle Jolivet
			Geneviève Givaudan
			Bruno Baillon
		Jean hubert Ferret	
	Ressources Humaines Prévention Sécurité	Agnès REY	Laurence Duvouldy
			Pauline Chabot
			Marie Anne Guichard
		Bruno Baillon	
		Michelle Jolivet	

		Thimothée Blanc
		Audrey Dusserre-Bresson
		Jean-hubert Ferret
AFFAIRES SOCIALES ANIMATIONS CULTURELLES, MEDIATHEQUE, COMMUNICATION ET INFORMATION	Marie Anne Guichard	Laurence Duvouldy
		Michelle Jolivet
		Thimothée Blanc
		Bruno Baillon
		Pauline Chabot
		Audrey Dusserre-Bresson
		Geneviève Givaudan
DEVELOPPEMENT DU PETIT PATRIMOINE	Marie anne Guichard	Thimothée Blanc
		Thierry Juestz d'Ynglemarre
		Geneviève Givaudan
		Bernard Neau
JEUNESSE ET SPORT AFFAIRES SCOLAIRES et PERISCOLAIRES	Genevieve Givaudan	Laurence Duvouldy
		Agnès Rey
		Marie anne Guichard
		Thimothée Blanc
		Audrey Dusserre Bresson
COMMISSION ADS/ PLU	Thimothée blanc	Alain Montay
		Jean christophe Simon
		Agnès Rey
		Bruno Baillon
		Pauline Chabot
		Geneviève Givaudan
		Marie anne Guichard
	Thierry Juestz d'Ynglemarre	
FINANCES	Thimothée Blanc	Alain Montay
		Agnès Rey
		Jean christophe Simon
		Bruno Baillon

	Groupe de travail cimetièrre	
	Cimetière	Geneviève GIVAUDAN
		Michelle Jolivet
		Marie Anne Guichard
		Thimothée Blanc
		Thierry Juestz d'ynglemarre
<i>Débats</i>		
<i>Vote</i>	Unanimité	

<i>Intitulé</i>	8 – Désignation des représentants au conseil d'école
<i>Présentation</i>	<p>En raison des changements des délégations des élus, il convient de modifier les représentants au conseil d'école.</p> <p>Proposition : Titulaire : Geneviève Givaudan Suppléant : Thimothée Blanc</p>
<i>Débats</i>	<p>Agnès Rey demande à y participer également Audrey Dusserre Bresson demande à y assister également, elle explique avoir démissionné des délégués des parents d'élèves en 2020 pour représenter la mairie et ne comprends pas pourquoi elle n'est pas proposée. Mmes Guichard et Duvouldy rappellent qu'effectivement c'est Audrey qui est légitime pour assister au conseil d'école. M. Blanc ne voit pas d'inconvénient à laisser sa place. Mme Givaudan ayant la délégation doit être titulaire pour le bon suivi du service. Il est donc proposé Geneviève en titulaire et Audrey en suppléante</p>
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	9 – Rapport sur l'eau
<i>Présentation</i>	Report au prochain CM
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	

La séance est levée à 19h29

Secrétaire de séance : Laurence Duvouldy

Divers :

Caniveau église / Grange Neuve : surcoût 3500 € : Grille de 50x50. Il a été constaté que lors des dernières pluies il est nécessaire et très utile de faire celle-ci.

Voirie Concis / Bois du Rieu réalisée ce jour – demain voirie Grange Neuve : Le chemin de grange neuve devrait être fini vendredi pour la rentrée scolaire.

Déchets verts / Chemin du Pigeonnier : Problème des déchets verts, obligation de se rendre à Lazer, manutention importante et nombreux A/R. La commune va essayer de programmer un broyage sur un terrain communal au chemin des pigeonniers et de stocker ces déchets sur ce lieu au maximum 100m3.

Arrivée de grands pots pour fleurir le cimetière : 4 pots rouge de 80 cm vont être mis au cimetière pour améliorer un peu l'espace

Visites pour devis élagage (peupliers et autres au stade) : si possible ce sera fait à l'automne.

Accélération développement ENR (toitures, autres ENR) : Une réunion publique aura lieu fin novembre début décembre avec notamment le thème des énergies renouvelables, il est possible aujourd'hui de faire de l'autoconsommation, une étude sera faite. D'autres communes l'ont mise en place et le Maire s'exprime favorable à cela. Territoire d'énergie est venue et nous sommes en attente des propositions.

Le curage des boues de la grande station d'épuration sera réalisé d'ici la fin de l'année, et y précèdera un faucardage des roseaux

Michelle explique que la boulangerie demande d'enlever les poubelles pour cause de mouches et d'odeur.

Problème de parking au boulodrome, l'année prochaine le parking photovoltaïque sera sûrement mis en place et le maire espère que les voitures iront se garer la bas.

Problème de circulation devant la boulangerie : des voitures se garent devant la porte et empêchent le locataire de la maison de rentrer dans son garage

M Pellegrini ajoute que le stationnement est compliqué sur le village, les poids lourds se garent en bas des nomades et dégagent des odeurs nauséabondes. Le Maire a téléphoné à l'entreprise et a été renvoyé sur Aix en Provence et il essaiera de contacter la boite.

Une recrudescence de ces poids lourds le Week end, il y en a 7 ou 8. M. Pellegrini estime qu'il n'habite pas sur la commune mais comme la zone est surveillée et il y a de la place alors ils profitent de cet endroit. Le Maire prendra les plaques d'immatriculation pour contacter les chauffeurs. M. Pellegrini demande s'il est possible de prendre un arrêté. Mme Fay ajoute qu'ils utilisent un parking public sans dédommagement et sans autorisation. De plus à long terme cela dégradera le parking.

Octobre rose et réunion sur la rentrée des associations : pour la prévention du cancer du sein. Une réunion est prévue le 5 septembre avec les associations et les commerçants pour organiser quelque chose.

La cabane des chats a été enlevée et il y avait des animaux morts dessous. (rats..)

M. Pellegrini signale qu'au ras du portail des concis une marre d'eau s'est créée : la mairie s'en occupe